



Maires Ruraux de France
Ile-et-Vilaine

Des maires au service des maires

fédérer

élus



maires

village

égalité

statut



services publics

solidarité

association



ruralité

entraide

engagement

soutien

**Association des Maires Ruraux
d'Ile-et-Vilaine**

23 Rue de Bretagne

35420 Le Ferré

Portable : 06.15.92.92.27 / Téléphone : 02.99.95.10.33

amr35@orange.fr / www.mairesruraux35.fr

Mot du Président

Madame le Maire, Monsieur le Maire, Cher(e) Collègue,

En 1971, le projet de loi Marcellin qui visait à supprimer 30 000 communes entraînait la naissance de l'Association des Maires Ruraux de France.

Depuis plus de 40 ans, les Maires Ruraux des différents départements de France, avec passion et fierté, défendent les valeurs de notre République et de la ruralité. Cependant, nous constatons depuis plusieurs décennies **la volonté technocratique de supprimer l'échelon communal** en vidant, au fil des réformes, la commune de sa substance. Les politiques ruralicides votées depuis de nombreuses années sont contraires aux principes de la libre administration des communes (Loi de décentralisation Defferre de 1982) et mettent en péril notre démocratie territoriale.

En adhérant à notre association **vous marquerez votre engagement pour la ruralité et donnerez plus de force à notre association !**

La Ruralité, une chance pour la France.

Le Maire, l'Élu de proximité le mieux reconnu par ses habitants.

La Commune, le socle de la démocratie territoriale.

Votre 1^{er} soutien, c'est votre adhésion à l'Association des Maires Ruraux.

L'Association des Maires Ruraux compte sur vous.

Louis PAUTREL
Président de l'Association des Maires Ruraux d'Ille-et-Vilaine



Qui sommes-nous ?

Au niveau national L'association des Maires Ruraux de France

Créée en 1971, l'AMRF fédère près de 10 000 maires ruraux au sein d'un réseau solidaire, en toute indépendance des pouvoirs et partis politiques.

Rassemblés autour d'une identité forte, les membres de l'AMRF portent la voix des communes ancrées sur les territoires ruraux pour défendre leurs enjeux spécifiques.

Forte de son militantisme et de sa représentativité, l'AMRF est aujourd'hui l'interlocutrice incontournable des communes rurales auprès des pouvoirs publics et des grands opérateurs nationaux.



Au niveau départemental L'association des Maires Ruraux 35

L'Association des Maires Ruraux d'Ille-et-Vilaine a fêté en 2013 ses 10 ans d'existence. **L'AMR 35** s'est ancrée auprès de nombreuses institutions pour défendre, valoriser et promouvoir les communes de moins de 3 500 habitants.

Forte de 152 adhérents, elle est désormais reconnue comme un interlocuteur de la Préfecture, du Conseil Général, du Conseil Régional, des parlementaires, de l'Inspection Académique, ...

Notre association a un rôle complémentaire avec l'AMF 35, puisqu'elle est spécifiquement dédiée aux communes rurales.

En Bretagne : plusieurs AMR

Depuis 2014, les présidents des AMR bretonnes se réunissent pour évoquer ensemble les liens à créer et l'entraide que pourrait s'apporter chaque AMR afin de rendre encore plus fort l'impact des Maires Ruraux en Bretagne.



Monsieur Derrien, Monsieur Pautrel et Madame Kersaudy ; des Maires au service des Maires dans toute la Bretagne. Ici en compagnie de Thierry Burlot, Vice-Président de la Région Bretagne.

Les Présidents des AMR bretonnes

Finistère : Madame KERSAUDY, Maire de Cléden-Cap-Sizun

Ille-et-Vilaine : Monsieur PAUTREL, Maire de Le Ferré

Morbihan : Monsieur DERRIEN, Maire de Langonnet et Madame GUILBART, Maire de Quistinic

Comment mieux nous connaître ?

- Visiter notre site internet : www.mairesruraux35.fr et notre page Facebook
- Demander qu'une présentation soit réalisée par un membre du bureau en conseil municipal, communautaire ou lors d'une assemblée cantonale.
- Demander un rendez-vous avec notre **Président**.

Le Télégramme

MORBIHAN

Langonnet. Les maires ruraux de Bretagne font le point

ouest
france



17 JAN 14
Quotidien
OJD : 749258

Surface approx. (cm²) : 435

Page 1/1

département de Bretagne se sont réunis,



« Il faut beaucoup d'énergie pour être maire... »

Aucune liste n'a encore été présentée en pays de Fougères et de nombreuses communes n'ont toujours pas de candidat déclaré. Point d'étape, à deux mois des municipales...

Emilien



Municipales en pays de Fougères



Proportion hommes-femmes



Région

Les maires ruraux montent au créneau

« Un ruralicide » Face au nouveau découpage cantonal, Christian Derrien ne mâche pas ses mots. Le maire de Langonnet, co-président de la jeune association des maires ruraux du Morbihan, a réuni hier, pour la première fois, ses homologues du Finistère, des Côtes-d'Armor et d'Ille-et-Vilaine. À eux quatre, ils représentent plus de 300 maires de la région. Leur objectif : signifier d'abord aux préfets leur opposition à la nouvelle carte des cantons, un découpage « arbitraire, technocratique, qui nous fait perdre énormément en représentativité ». Autre point d'achoppement pour ces élus de petites communes : le transfert de la compétence urbanisme à l'intercommunalité. « Maire d'une commune de 400 habitants, je n'aurais plus la liberté de décider de construire une école, d'autoriser un lotissement », déplore Louis Pautrel, maire du

Ferré (Ille-et-Vilaine). Avec ce transfert, que deviendront nos projets municipaux de développement ? ». Les maires ruraux se mobilisent également sur les rythmes scolaires. « Les petites communes sont en grande difficulté pour financer cette réforme », ajoute Christian Derrien. Nous craignons l'instauration d'un système scolaire à deux vitesses, entre les écoles urbaines et rurales. « Ils réclament donc un assouplissement du calendrier de la réforme

Julie SCHITTLY.

à leur égard le vote de la disposition en matière d'urbanisme. Le 10 décembre, décidant le transfert automatique de la compétence de coopération intercommunale (EPCI). « Une pétition en ligne contre les élus », rapporte Louis Pautrel.

ent au cœur des débats chez les maires ruraux. « Les différentes propositions au règlement pour évoquer ce découpage, qui va affaiblir la voix des maires ruraux », reconnaît Christian Derrien.

un d'actualité qui a également alimenté les débats. « C'est une réforme qui semble bien complexe », reconnaît Christian Derrien qui ne revient pas sur le principe que c'est pour le bien-être des enfants ». Les maires ruraux souhaitent une garantie de la pérennité des fonds d'aide pour

un rendez-vous avec notre Président.

Nos différents domaines d'actions

- Maintien des services de proximité (Poste, Santé, Éducation,...) -
 - Accès à la téléphonie Mobile et au Haut-Débit -
 - Accès à l'énergie -
 - Répartition équitable des dotations -
 - Réflexion sur l'avenir du monde rural -

L'AMR 35 n'est attachée à aucun parti politique, ce qui permet une liberté de ton.

Avec 600 habitants, une commune n'a pas les mêmes problématiques qu'avec 4500.

Il est rassurant de savoir que l'on n'est plus seul face à un problème.

Notre bureau

Président : Louis **PAUTREL**, Maire de Le Ferré

1^{ère} Vice-Présidente : Odile **MABILE**, Maire de La Boussac

2^{ème} Vice-Président : Alain **FOUGLE**, Maire de Feins

3^{ème} Vice-Présidente : Rose-Line **PREVERT**, Maire de Lieuron

Trésorier : André **PHILIPOT**, Maire de Laignelet

Secrétaire : Roger **MORAZIN**, Maire de La Chapelle-Bouëxic

Membre : Louis **BOHANNE**, Maire de Saint-Onen-la-Chapelle

Membre : Luc **GALLARD**, Maire de Coësmes

Membre : Bruno **GATEL**, Maire de Visseiche

Membre : Louis-Gérard **GUERIN**, Maire de Landéan

Membre : Michel **HARDOUIN**, Maire de Hirel

Membre : Didier **LE CHENECHAL**, Maire de Lassy

Membre : Hervé **PICARD**, Maire d'Ercé-près-Liffré

Membre : Claude **TRUBERT**, Maire de Saint-Maugan

Membres d'honneur : Charles BOURDAIS, Bernard GAVAUD, Léon MORDRELLE, François PILARD, Annie PIVETTE

Concrètement en Ille-et-Vilaine

Dans quelles institutions sommes-nous présents ?

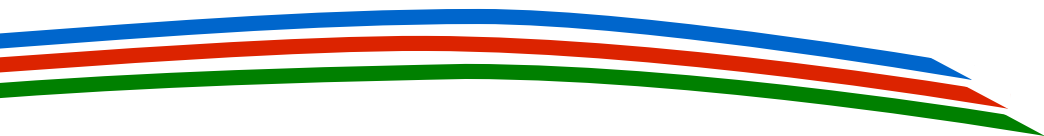
Grâce au nombre d'adhérents en constante augmentation, l'**AMR 35** est de plus en plus reconnue par les différents interlocuteurs des communes rurales. Plus nous serons nombreux, plus la voix des communes rurales aura un poids sur les décisions à venir.

Nous sommes déjà présents au sein de :

- Commission Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
- Commission Départementale Présence Postale Territoriale
- Commission Départementale de conciliation de l'Urbanisme
- Suivi de la mise en place des Rythmes Scolaires avec l'Éducation Nationale
- Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine
- Commission Bouclier rural du Conseil Général
- Comité de suivi départemental de l'éducation artistique et culturelle de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine
- Pacte Territoire Santé de l'ARS Bretagne
- Groupe d'appui départemental relatif au projet éducatif territorial de la DDCSPP 35

Les 10 engagements de l'AMRF et l'AMR 35

- Défendre la commune et la liberté municipale, expression primordiale de la démocratie ;
- Porter les positions des élus ruraux dans les instances locales et nationales en conservant notre indépendance vis-à-vis des pouvoirs et partis politiques ;
- Représenter et soutenir les élus ruraux dans leurs actions ;
- Agir pour le maintien d'un tissu de services publics adapté aux besoins et se mobiliser pour les défendre ;
- Développer une image positive, moderne et dynamique de la ruralité ;
- Œuvrer pour un aménagement équilibré, juste et concerté du territoire ;
- Revendiquer l'égalité républicaine de tous les citoyens en combattant les privilèges financiers de la ville sur la campagne ;
- Agir pour un dynamisme économique et social durable en luttant contre la désertification rurale ;
- Affirmer et faire reconnaître la spécificité des territoires ruraux ;
- S'opposer au cumul des mandats électifs et des fonctions, entrave majeure à la démocratie ;
- Développer liens et coopérations avec les structures et organismes nationaux qui partagent notre vision de la démocratie et des territoires. Encourager, promouvoir et soutenir toute initiative allant dans ce sens.



Comment adhérer ?

En remplissant le bulletin d'inscription joint au courrier, en agrandissant celui situé en dernière page ou en le téléchargeant sur notre site internet www.mairesruraux35.fr

Pourquoi adhérer ?

Pour bénéficier des outils d'informations et supports proposés par l'AMRF et les AMR ;

Pour que les maires ruraux soient entendus : chaque adhésion c'est plus de poids pour l'association locale et nationale dans leurs discussions avec leurs interlocuteurs respectifs ;

Pour faire entendre sa voix au sein de l'association et donc pour être représenté au niveau national ;

Pour couper l'isolement du maire rural en bénéficiant du réseau d'entraide et de mobilisation ;

Pour marquer son engagement pour les communes rurales.

Vous aurez accès à

36 000 communes Fidèle aux valeurs d'indépendance de l'AMRF, le journal *36000 communes* porte un regard critique sur l'actualité des communes rurales. Mensuel tiré à 15 000 exemplaires et adressé aux adhérents, parlementaires, conseils généraux et conseils régionaux, il illustre par des analyses sans concession et des témoignages concrets, le dynamisme des territoires ruraux. Faire attention de bien cocher la case d'un montant de 19 € pour pouvoir recevoir ce journal, soit un coût global de 115 €, comme les années précédentes.

Campagnol Ce service de création de site internet communal est à la portée des maires ruraux et de leur équipe. Pour un coût modique, il ne nécessite pas de formation et ne demande pas plus de compétences que pour un logiciel de bureautique.

L'accès à une assistance juridique L'AMRF propose à ses adhérents un dépannage juridique, permettant d'obtenir des éclairages et des informations juridiques de premiers secours. L'AMRF a édité un abrégé de dépannage administratif téléchargeable en ligne, sur les sujets essentiels aux maires ruraux.

Bulletin d'adhésion

Association des Maires Ruraux d'Ille-et-Vilaine

COTISATION 2018



À DECOUPER ET À RETOURNER À L'ADRESSE CI-DESSOUS :

Mairie – À l'attention de Monsieur PHILIPOT
32 Avenue du Maine – 35 133 LAIGNELET

Commune de :
Nom et Prénom du Maire :
Ou Nom de l'adhérent :
Adresse :
Code Postal : Code INSEE :
Courriel de la Mairie :
Courriel personnel du Maire (avec son accord) :

Cotisation annuelle AMRF :

Adhésion départementale (obligatoire) : 45€	45 + 56 = 101€
Adhésion nationale* (obligatoire) : 56€	
Abonnement au mensuel 36000 communes (10 numéros) **: 19 €	<input type="checkbox"/>
Abonnement 36000 communes supplémentaires : 10€ x	<input type="checkbox"/>
TOTAL À PAYER :	

* Comprend l'envoi de la Newsletter NetInfo et la possibilité de souscrire au service Campagnol.fr
** Tarif réservé aux adhérents AMRF

Règlement à effectuer au compte de :

CCM Fougères Cotterêts
IBAN FR76 1558 9351 1904 2618 9394 013
BIC CMBRFR2BARK

Mandat administratif

Chèque joint

Référence Mandat Administratif :

Fait à : le Signature Cachet de la mairie

Votre cotisation peut être payée par votre budget municipal (article 6281)
En ce cas, la facture ci-dessous est destinée à votre trésorier, receveur municipal



FACTURE

L'Association des Maires Ruraux d'Ille et Vilaine, Mairie – 23 Rue de Bretagne – 35 420 LE FERRÉ
Numéro de Siret : 51156189600016

Prie Madame, Monsieur, Maire de * :

* rayer les mentions inutiles

de bien vouloir régler au compte : CCM Fougères Cotterêts 15589 35119 04261893940 13

Cotisation annuelle AMRF :

Adhésion départementale (obligatoire) : 45€	45 + 56 = 101€
Adhésion nationale (obligatoire) : 56€	
Abonnement au mensuel 36000 communes (10 numéros) **: 19 €	<input type="checkbox"/>
Abonnement 36000 communes supplémentaires : 10€ x	<input type="checkbox"/>
TOTAL À PAYER :	

Fait à le

Le Président
Louis PAUTREL